



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.30*

(COM.III)

14 septembre 2005

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le **BÉNIN**, le **MALAWI**, le **MOZAMBIQUE**, l'**OUGANDA**,
la **RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**, le **SÉNÉGAL**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	II	Sciences exactes et naturelles
Programme :	II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable
Sous-programme :	II.2.2	Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable
Résolution (33 C/5 par. n°) :	02220	
Incidences budgétaires indiquées par les auteurs :	550.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par les auteurs :	Fonds en provenance du budget ordinaire du grand programme II et de sources extrabudgétaires	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

À l'alinéa (iii) du paragraphe 02220, avant les mots « de fournir », ajouter le membre de phrase suivant : « **de réaliser une étude de base sur la situation de la science et de la technologie ainsi que sur la politique scientifique et technologique et son application en Afrique subsaharienne et** ».

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 16 août 2005.

Note explicative :

L'état de la science et de la technologie est déplorable dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Pour que la région puisse progresser sur la voie du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, des efforts concertés doivent être faits par la mise en place sur le continent de politiques scientifiques et technologiques rationnelles et une application efficace de ces politiques. Certains pays d'Afrique subsaharienne ont défini leur politique en la matière. Mais, dans la plupart d'entre eux, cette politique n'est que de pure forme et s'accompagne d'une stratégie et d'un plan d'exécution médiocres, quand une telle stratégie et un tel plan ne font pas complètement défaut. Dans d'autres pays, une telle politique est quasi inexistante. Et si elle existe, son impact sur la société et l'ensemble de l'économie concernée est très mal connu et a à peine été évalué. Conformément aux recommandations de la CMS et du SMDD, l'UNESCO a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de servir la cause de l'Afrique dans ce domaine. Afin que le Directeur général puisse intervenir comme il convient, il est proposé de commencer par entreprendre une étude à l'échelle du continent sur la situation de la science et de la technologie et sur les politiques scientifiques et technologiques et leur application en Afrique subsaharienne, étude dont les résultats éclaireront l'UNESCO et les États membres africains. Sur la base de ces résultats, le Directeur général prendra, en collaboration avec les États membres concernés, des mesures appropriées pour redresser la situation dans chaque pays.

Le montant de 550.000 dollars des États-Unis demandé au titre du budget ordinaire de l'UNESCO servira de mise de fonds initiale devant contribuer pendant l'exercice 2006-2007 à la réalisation des activités suivantes : réalisation d'une étude de base sur la situation de la science et de la technologie ainsi que sur la politique scientifique et technologique et son application dans les 46 pays d'Afrique subsaharienne ; établissement du rapport sur cette étude et organisation de séminaires nationaux et régionaux en vue d'en diffuser les résultats ; et préparation, en collaboration avec les États membres, d'un projet phare visant à redresser les situations observées.